



COP 21

Les maires et l'AIMF engagés face aux défis climatiques Pp 15-17



© Sophie Robichon / Mairie de Paris

Edito

de **M. Hugues Ngouelondele**, Député Maire de Brazzaville et vice Président de l'AIMF

L'actualité internationale témoigne chaque jour des crises majeures auxquelles les responsables publics que nous sommes sont confrontés :

- crises politiques, guerres, conflits ;
- crises climatiques dues au réchauffement mondial et à ses conséquences ;
- urbanisation croissante et ses défis en termes d'habitat, d'accès aux services essentiels et de vivre ensemble.

Face à ces différentes crises, l'une des réponses choisies par les Etats centraux est un recul de la décentralisation, car ils ont le sentiment d'être seuls en capacité de gérer ces crises au plus près. Le débat est celui de la proximité. Comment le rendre effectif ? Comment le rendre perceptible ?

Comment, compte tenu de cette situation, pouvons-nous faire en sorte d'être entendus ? Comment pouvons-nous rendre notre plaidoyer audible et acceptable par les décideurs nationaux et internationaux ?

Dossier

Le partenariat stratégique AIMF-Commission Européenne. Pp 3-8



© AIMF

Actions concrètes

Finances locales

L'AIMF renforce la capacité financière propre des Autorités Locales et leur autonomie P.12

Sortie de crise et consolidation de la paix

Construction des pêcheries de Kituku (Goma) avec les pêcheurs congolais et rwandais du Lac Kivu P.13

Services essentiels

Accès des populations de Bangangté aux services d'eau potable et d'assainissement de base P.14



© Mairie de Bangangté

2	La UNE	Edito	Dossier	Associations des AL	Actions concrètes	Focus	Invité	Actualités
---	--------	--------------	---------	---------------------	-------------------	-------	--------	------------

Nous savons que les Autorités Locales jouent un rôle majeur dans chacune de ces situations et qu'elles sont une partie de la solution. Nous avons conscience des difficultés des Etats, mais nous devons faire évoluer leurs positions et celles des organisations internationales.

Les débats se jouent aujourd'hui au niveau mondial, aux Nations Unies, avec l'adoption de l'agenda 2030, les nouveaux Objectifs de Développement Durable, les négociations sur les changements climatiques, la conférence Habitat III.

Des évolutions positives sont à noter à l'image de la mise en place d'un objectif spécifique consacré aux villes dans la Stratégie 2030 des Nations Unies : « rendre les villes et les établissements humains inclusifs, surs, résilients, durables ».

Cependant, quels sont les moyens dont disposent les Autorités Locales

pour assumer ces compétences? Leur environnement légal, réglementaire et financier est-il adapté pour leur permettre de jouer leur rôle et libérer leur potentiel d'action ?

Les différents Objectifs de Développement Durable en matière d'eau, de santé, de vivre ensemble, de développement économique, reposent aussi en grande partie sur les Autorités Locales. En effet, celles-ci ont besoin de doubler, voire tripler les investissements au cours des 15 prochaines années, afin de sortir des bidonvilles un milliard de personnes dont elles ont la charge.

Nous avons besoin de poursuivre une action politique de haut niveau dans ces enceintes internationales, mais aussi de l'alimenter par des informations, des données objectives, des bonnes pratiques, bref de faire connaître le rôle que jouent les Autorités Locales ainsi que leurs besoins.

Nous avons aussi besoin de convaincre nos Etats et établir avec eux des partenariats de manière à faire évoluer les cadres législatif, réglementaire et financier nationaux, mais aussi de les convaincre de faire bouger les lignes sur la scène internationale.

Le partenariat stratégique AIMF-Union européenne peut jouer un rôle important dans ce domaine.

Les prochains enjeux sont : l'adoption de l'agenda 2030 lors de l'Assemblée générale des Nations Unies au mois d'octobre prochain, le cycle de négociations sur les changements climatiques, en particulier la COP22 à Marrakech en novembre et la conférence mondiale Habitat III, fin 2016. //



© Sophie Robichon / Mairie de Paris

«La présente publication a été élaborée avec l'appui financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'AIMF et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Le partenariat stratégique AIMF-Commission Européenne

Un partenariat politique innovant face aux défis mondiaux actuels

La signature d'un partenariat stratégique avec un réseau d'autorités locales est une première pour le principal acteur du développement mondial qu'est l'Union européenne. Elle témoigne de l'urgence à agir, de la reconnaissance des maires comme des acteurs de premier plan face aux défis mondiaux et notamment de l'influence et de la capacité des membres du réseau AIMF à faire bouger les lignes, et constitue le fruit d'un travail commun de longue haleine. Elle marque aussi l'engagement du réseau de l'AIMF à contribuer à atteindre les grands objectifs de l'Union.



Signature du partenariat stratégique AIMF-UE, le 28 janvier 2015 à Bruxelles.

De gauche à droite : M. Frédéric Vallier, Secrétaire général du CCRE, M. Kadir Topbas, Maire d'Istanbul et Président de CGLU, Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris, Présidente de l'AIMF, M. Neven Mimica, Commissaire européen au développement, M. le Président de CLGF, M. Khalifa SALL, Maire de Dakar, Secrétaire général de l'AIMF et Président de CGLUA.

Les objectifs

Les objectifs de ce partenariat sont :

- Renforcer les capacités et l'autonomisation des Autorités Locales et de leurs Associations;
- Etablir un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale, à la prise en compte de leurs aspirations assurant notamment l'égalité des genres et renforçant la résilience des plus vulnérables;
- Promouvoir une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs locaux et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire, pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant l'équilibre

entre la croissance économique, l'inclusion sociale et la qualité de l'environnement.

Dans ce cadre, Les deux parties sont convenues de la matérialisation de leur intervention auprès des Autorités Locales par la mise en œuvre d'un projet de « Plaidoyer 2015-2018 ».

Les résultats attendus

La finalité de ce programme est que l'action des maires et leurs priorités soient mieux prise en compte par les décideurs nationaux (gouvernements), sous régionaux (organisations régionales d'intégration politique et économique) et internationaux (organisations internationales), afin qu'ils aient les moyens juridiques, financiers et humains de leurs politiques.

Cela doit aboutir (i) à l'amélioration de l'environnement juridique, administratif, réglementaire et financier des Autorités Locales dans l'ensemble de leurs domaines de compétences et d'action ; (ii) à la participation des maires à l'élaboration des politiques tant au niveau national, que régional et mondial. Ce faisant, ils mettront en place des actions de plaidoyer durable au sein de leurs Etats, en direction des gouvernements nationaux, notamment les ministères de tutelle des collectivités locales, les administrations en charge des finances et de l'ensemble des ministères sectoriels. L'action s'adresse aussi aux parlementaires nationaux, aux organisations sous régionales d'intégration, à l'ONU et ses institutions spécialisées ou encore à l'Union européenne. //

Une approche intégrée

Pour atteindre ces objectifs, ce partenariat se propose d'intervenir sur deux niveaux :

- Les structures qui vont relayer les positions des autorités locales afin de faire évoluer les législations, en particulier les associations sous régionales d'Autorités Locales, en les renforçant et en les structurant ;
- Le contenu de ce que les Autorités Locales et ces structures vont relayer, en les étayant par des argumentaires documentés, basés sur des diagnostics partagés avec les interlocuteurs que les AL essayent de convaincre et un travail en amont d'expertise et d'identification de l'existant.

4 groupes de plaidoyer thématiques

La première activité porte sur la mise en place de quatre groupes de travail visant à appuyer la création de processus durables de plaidoyer et de leur contenu par les Autorités Locales et leurs associations. A cet effet, les groupes de travail travailleront sur quatre thématiques:

- **Finances locales** : afin de donner aux Autorités Locales les moyens financiers pour assurer leurs missions, compétences, et répondre aux enjeux auxquels elles sont confrontées ;
- **Statut de l'élu et de la fonction publique territoriale**: afin de donner aux femmes et aux hommes qui font la décentralisation et le développement local au quotidien les moyens juridiques, administratifs, financiers et la protection nécessaires pour qu'ils puissent assurer leurs missions ;
- **Services essentiels (eau, assainissement, déchets)** : afin de donner aux Autorités Locales les moyens de

faire entendre leur voix et d'améliorer l'environnement dans lequel elles exercent ces compétences majeures pour le développement humain ;

- **Rôle des Autorités Locales face au défi climatique** : afin de faire prendre en compte la position des Autorités Locales dans les débats internationaux et de leur donner les moyens concrets d'agir au niveau local dans l'adaptation aux changements climatiques et la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Ces thèmes de plaidoyer correspondent à des domaines d'intervention concrets de l'AIMF (cf. projets pages 12-14). La mise en œuvre de ces projets permet d'alimenter les démarches de plaidoyer et d'en concrétiser les résultats. Dans un premier temps, ces quatre groupes de plaidoyer se concentrent sur 4 pays (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal).

Renforcement des organisations sous régionales

La seconde activité est l'appui aux associations régionales d'Autorités locales, notamment celles issues des pays de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et de la Commission de l'Océan indien (COI).

Ces actions menées par l'AIMF correspondent aux sollicitations des acteurs locaux définies au terme de la 34^{ème} Assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2014. Les maires avaient alors souhaité que l'AIMF intervienne pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décision nationaux et mondiaux.

Etapes du processus de mise en œuvre

- **Depuis 2007** : Dialogue entre les maires de l'AIMF et l'Union européenne
- **Novembre 2014, Kinshasa (RDC)** : 34^{ème} Assemblée générale de l'AIMF. Définition des propositions de l'AIMF pour le Partenariat stratégique.
- **28 janvier 2015, Bruxelles (Belgique)** : Signature du Partenariat stratégique par Mme Anne Hidalgo (Présidente de l'AIMF et Maire de Paris) et M. Neven Mimica (Commissaire européen au Développement).
- **Juillet 2015, Paris (France)** : Réunion d'un comité technique d'experts territoriaux et du Secrétariat Permanent de l'AIMF.
- **Septembre 2015, Dakar (Sénégal)** : Validation du plan de mise en œuvre par un comité de haut niveau composé des maires, parlementaires, ministres, urbanistes et cadres territoriaux.
- **Octobre 2015, Tunis (Tunisie)** : 35^{ème} Assemblée générale de l'AIMF. Les membres ont procédé à la validation du plan d'actions et élu les présidents de groupes de plaidoyer.

Le partenariat stratégique AIMF-Commission Européenne

Les Groupes de plaidoyer

- **Composition :** Les groupes sont composés des maires, des Présidents des associations nationales d'Autorités Locales, de Parlementaires, des Ministres de l'Administration du territoire et Ministères sectoriels concernés, des personnes en charge du suivi des dossiers concernés à la Primature et la Présidence de la République des pays cibles, ainsi que des cadres territoriaux et urbanistes des pays cibles.
- **Objectifs :** Faire évoluer les dispositions législatives, réglementaires, financières et les pratiques administratives en vue de libérer le potentiel d'action et de développement des Autorités locales.

Finances Locales

Les Etats confient aux Autorités Locales des compétences croissantes dans le cadre des processus de décentralisation telles que l'éducation, la santé, la voirie, l'assainissement, l'accès à l'eau, qui impliquent la construction et l'entretien d'infrastructures lourdes. Dans le même temps, l'évolution des modes de vie et des situations locales et internationales font naître de nouvelles problématiques et de nouvelles attentes qu'elles doivent prendre en charge : adapter la ville aux changements climatiques, en atténuer les effets, contribuer au bien vivre ensemble, etc. Ces défis sont accentués par une augmentation sans précédent des populations urbaines.

Cependant, les Autorités Locales n'ont pas, aujourd'hui, les ressources

nécessaires pour financer les infrastructures nécessaires et faire face à ces défis. Les recettes propres ne sont mobilisées qu'à un niveau très faible du potentiel fiscal. Les transferts de l'Etat aux communes sont insuffisants par rapport aux besoins, et souvent, inférieurs à ce que les Etats dépensaient quand ils avaient la charge de ces compétences. Les modalités de gestion des Finances locales et les pratiques en vigueur confinent trop souvent les élus locaux dans un rôle de gestionnaire plutôt que de responsable élu et autonome. L'emprunt reste inaccessible à la majorité des Autorités Locales qui ne présentent pas encore les garanties suffisantes pour accéder à de tels financements. De plus, les villes méconnaissent le potentiel fiscal de leur territoire.

Dans ce contexte, comment faire en sorte que les autorités locales, qui sont le premier acteur politique dans la vie des populations, qui accueillent toujours plus d'habitants et gèrent des compétences majeures du développement humain, soient en mesure de mobiliser et dépenser les financements nécessaires à l'épanouissement de leurs habitants?

Ce Groupe de Plaidoyer réalise un état des lieux et un diagnostic de la situation en matière de finances locales Et établit des propositions. Elles seront débattues, ainsi que leur opérationnalisation par les décideurs nationaux (gouvernement et Parlement) lors de la 1ère réunion du Groupe à Douala mi mai 2016. //



© Kamdem Souop

Président : M. Fritz Ntone Ntone

Délégué du gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun)

Né le 20 septembre 1954, M. Fritz Ntone Ntone, médecin depuis 1982, devient directeur de l'hôpital Laquintinie de Douala, capitale économique du Cameroun en 1998. Expert national et international en matière de santé publique, il a également été médecin-chef de l'hôpital de district de Bonassama à Bonabéri. Il est nommé par décret du président de la République du Cameroun le 30 septembre 2006 à la tête de la Communauté Urbaine de Douala.

Statut de l'élu local et fonction publique territoriale

A lors que les Autorités Locales se voient confier des compétences croissantes qui nécessitent la mobilisation de connaissances techniques de plus en plus pointues et qui les exposent à des risques juridiques et judiciaires de plus en plus importants, le statut de l'élu local (Maire, Gouverneur, Président de Région) et celui de la Fonction Publique Territoriale ne sont pas clairement définis ou suffisamment attractifs.

Il s'est ainsi trouvé, à l'occasion d'élections locales dans des pays où ces questions n'étaient pas prises en compte, qu'un nombre de candidats insuffisant pour pourvoir tous les postes s'étaient présentés. Or, pour que le maire soit respecté dans ses fonctions et puisse assumer son rôle de représentant des populations locales, il doit être sécurisé dans ses fonctions et dans sa rémunération. Pour que les Autorités Locales réussissent dans leurs missions, elles doivent être gérées par des personnes en capacité d'assumer ces missions et qui sont protégées dans

l'exercice de leurs fonctions.

Au niveau de la fonction publique territoriale, l'enjeu est que les textes et règlements en vigueur soient suffisamment attractifs pour attirer les meilleurs agents dans les Autorités Locales, les inciter à y faire carrière et qu'ils soient adaptés à leurs fonctions. Dans le cas de processus de décentralisation qui impliquent le transfert d'agents de la fonction publique nationale vers les Autorités Locales, il importe de prévoir les passerelles entre les deux fonctions publiques.

Dans ce contexte, ce groupe traitera des questions suivantes : question de la rémunération, les risques juridiques et judiciaires auxquels sont exposés les maires dans l'exercice de leurs fonctions, l'implication des élus locaux dans le choix et dans la gestion des agents publics transférés ou mis à disposition, la définition du statut de la fonction publique territoriale et son application.

Il vise notamment à :

- Donner aux élus les moyens d'accomplir pleinement leur

mandat (pouvoir s'investir librement dans l'exercice des fonctions électives locales, recevoir une juste compensation des contraintes propres à l'accomplissement d'un mandat d'élu local, bénéficier d'une formation permanente permettant de mieux servir la collectivité) ;

- Veiller à l'équilibre des droits et devoirs dans l'exercice des responsabilités ;
- Renforcer la protection juridique des élus et des agents ;
- Prévenir les conflits d'intérêt ;
- Formaliser un statut de l'élu ;
- Encourager la mobilité des agents entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale ;
- Encourager la mise en place d'un statut de la fonction publique territoriale attractif.

La première réunion du groupe est prévue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) au printemps 2016. //



Co-Président : Me Jeannot Ahoussou-Kouadio

Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), Président du Conseil régional du Bélier, Ministre d'Etat auprès du Président

de la République en charge du dialogue politique et des relations avec les institutions, ancien Premier Ministre.

Né en 1951, M. Ahoussou-Kouadio occupe successivement les fonctions de conseiller municipal de Didievi (1985-1990), maire adjoint d'Attécoubé (1990-1995), grand conseiller de la ville d'Abidjan et député (depuis 2000). Juriste et avocat, il a été Ministre de l'Industrie et de la Promotion du secteur privé (2002-2005), Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat (2010-2013) et Premier Ministre (2011-2013). Président de Région et Président de l'ARDCI depuis 2013, il est en charge depuis le 29 août 2013 du dialogue politique national et a été nommé en janvier 2016 Ministre d'Etat chargé du dialogue politique et des Relations avec les Institutions.



Co-Président : M. Koné Gilbert Kafana

Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), Député-Maire de la Commune de Yopougon.

Né en 1951, Koné Gilbert KAFANA, Commandeur de l'Ordre National ivoirien,

est titulaire du Diplôme d'Ingénieur des travaux Publics obtenu en 1975. De 1976 à 2000 il mène une carrière de banquier à la Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire (SGBCI). En 1996, il débute sa carrière politique en qualité de Secrétaire Communale de son parti, le Rassemblement des Républicains dont il est depuis 2014 le Secrétaire Général Adjoint chargé de l'organisation, de l'administration et du patrimoine. De juin 2011 à novembre 2012, il a été Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité. En décembre 2011, il est élu député, puis maire, en avril 2013, à Yopougon, la commune la plus peuplée du District d'Abidjan et du Pays. En décembre 2013, il devient le Président de l'UVICOCI.

Services essentiels

Les processus de décentralisation ont officiellement confié aux Autorités Locales les compétences liées à l'accès des populations aux services de base, dont l'accès à l'eau potable, l'assainissement de base, la collecte et le traitement des déchets.

Leur aménagement suppose des infrastructures, souvent lourdes, qui structurent le développement des villes et fonctionnent majoritairement selon un maillage technique en réseau. Ils ont une haute intensité en capital. La mise en place de réseaux de services de base représente un investissement lourd, amorti à long terme. De plus, leurs coûts récurrents de gestion et de maintenance imposent des charges d'exploitation conséquentes. Ils nécessitent également un haut niveau de qualification technique qui doit être mobilisé et rémunéré. Leur empreinte foncière, financière, sociale et environnementale est élevée.

La gestion de ces services suppose donc une capacité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise

d'œuvre pointue, une capacité d'investissement à long terme dont ne disposent pas toujours les Autorités Locales et pour lesquels l'appui de l'Etat fait trop souvent défaut.

Comptetenuducaractèrestatégique de ces services, la mise en œuvre des processus de décentralisation laisse apparaître des réalités et des pratiques disparates : maintien de la mainmise des autorités centrales sur ces secteurs malgré les textes de décentralisation, mise en place de sociétés publiques, semi-publiques, ou délégation à des sociétés privées ayant en charge la gestion de ces services, dévolution complète de la compétence à l'Autorité Locale sans l'accompagner des moyens et ressources nécessaires.

Dans ce contexte, les élus locaux, face aux autorités de tutelle, à des sociétés nationales ou à des intérêts privés, ont des difficultés à jouer leur rôle politique de représentants des populations, de garants de l'intérêt général et de responsables de la planification stratégique du territoire.

La gestion de ces services s'inscrit dans une logique commune qui nécessite de s'interroger sur les liaisons entre le renforcement de leur gouvernance et de leur financement. Les villes sont actuellement en position d'innover pour mettre en place des systèmes de gestion adaptés à leur réalité et qui vont dans le sens de la croissance verte, plus rentable économiquement, mais également plus durable du point de vue environnemental.

Un état des lieux de la pratique dans les villes actuellement en cours servira de base aux recommandations en matière de transfert de compétences, de gouvernance de ces compétences et de moyens alloués qui seront discutées lors de la première réunion de ce groupe à Douala en mai 2016.//



© Kamdem Souop

Présidente : Mme Célestine Ketcha Courtès

Maire de Bangangté (Cameroun) et Présidente du Réseau des Femmes Elues d'Afrique (REFELA).

Née le 13 Octobre 1964, Célestine Ketcha Courtès est maire de Bangangté depuis 2007. Pilote d'avion privé et titulaire d'un DESS en Commerce, elle a été cadre dans le privé avant de se lancer dans les affaires. Reine mère à la Cour royale de Bangangté, elle a été la première femme à diriger une équipe de football de première division au Cameroun. Elle a été élue, en décembre 2015, présidente du Réseau des femmes élues locales d'Afrique (REFELA) après avoir été, entre autres, Ambassadrice des Autorités Locales de l'Afrique Francophone à l'Union Européenne portant sur le

Dialogue structuré, groupe de travail sur l'efficacité de l'aide.

Le projet Hygiène et Salubrité dans la ville avec l'accompagnement MODEAB réalisé avec l'AIMF et porté par sa ville lui ont valu le 1er prix du 1er Concours National FEICOM des Meilleures Pratiques Communales de Développement Local le 16 février 2012, ainsi que le prix de l'Excellence des Nations Unies pour les services publics le 23 juin 2014, remis par SEM Ban Ki Moon, Secrétaire général de l'ONU.

Les autorités locales, échelon essentiel de la lutte contre le changement climatique

Les villes en développement sont directement touchées par les effets du changement climatique : inondations à répétition, glissements de terrain, érosion et dégradation des sols, baisse du niveau des cours d'eau et sécheresse, montée du niveau de la mer et érosion côtière, perte en biodiversité et espèces invasives, dégâts sur le bâti. L'étalement urbain et l'occupation anarchique de l'espace, en particulier dans les zones à risque, de même que l'instabilité politique (conflits, migrations, crises alimentaires et politiques), constituent des facteurs d'aggravation des effets du changement climatique dans les villes en développement.

La population urbaine mondiale devrait augmenter de 2.5 milliards de personnes d'ici à 2050, avec près de 90% de cette croissance concentrée en Afrique et en Asie. En 2050, les citoyens devraient ainsi représenter 66% de la population mondiale. La croissance urbaine la plus forte est attendue dans les villes africaines et asiatiques de 1 à 5 million d'habitants, et dans celles de moins d'un million d'habitants. Si cette croissance est un défi, c'est aussi une opportunité unique pour les villes d'explorer dès à présent un modèle de développement urbain intégrant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

Les villes peuvent agir sur plusieurs leviers, tant pour atténuer le changement climatique que pour s'adapter à ses effets : programmation territoriale, sensibilisation des

populations, déchets, eau, assainissement, qualité de l'air, énergie, mobilité, biodiversité.

Mais des blocages persistent : mentalités, compétences, moyens... Alors que les Autorités Locales jouent déjà et jouent potentiellement un rôle en matière de lutte contre le Changement Climatique, celui-ci n'est pas ou mal reconnu par les différents acteurs. Au niveau des autorités locales elles-mêmes, l'importance de l'action des villes dans ce domaine n'est pas toujours bien perçue. Les enjeux et les moyens d'action sont mal identifiés. La question des changements climatiques n'est pas toujours perçue comme prioritaire au regard d'autres enjeux plus urgents et immédiats pour les populations. La question de la lutte contre les changements climatiques et de l'adaptation à leur conséquence n'est pas encore un enjeu électoral partout dans le monde.

Le rôle des autorités locales peine également à être reconnu par les autorités centrales. Les Etats n'associent pas systématiquement les Autorités Locales aux négociations sur les enjeux climatiques et environnementaux.

Les compétences qui ont un impact dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques ne sont pas toujours ou pas entièrement transférées. De nombreuses compétences sont partagées/concurrentes : en matière de mobilité par exemple, aménagements de parcs, forêts à proximité des villes (ceintures vertes). Il existe un manque

de coordination et de dispositifs nationaux qui associent les Autorités Locales dans l'action face aux défis climatiques.

Ce groupe s'appuie sur le travail réalisé depuis plusieurs années par l'AIMF et notamment par les villes sénégalaises. La mobilisation de notre réseau a permis de mettre en avant, sur la scène internationale, le rôle des autorités locales dans la Résolution de la Conférence ministérielle de la Francophonie relative à la COP 21 et adoptée en octobre 2015 à Erevan. Le Président du Sénégal, SEM Macky SALL, Président en exercice du NEPAD et de la Francophonie, a quant à lui accepté d'être le porte-parole des autorités locales de l'AIMF lors de la COP21. Grâce à son action et à un atelier organisé par l'AIMF à destination des décideurs lors de la COP21 (voir p.16), l'AIMF a contribué à renforcer le dialogue entre villes et Etats sur cette question.

M. Aliou Sall a rencontré du 21 au 31 janvier 2016 les dirigeants, Ministres, Parlementaires et Maires du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire et du Cameroun et de l'UEMOA pour poursuivre cette dynamique (cf. page 20) et concrétiser sa mise en œuvre. La première réunion du groupe de plaidoyer, organisée à Dakar les 22 et 23 mars 2016 sur la question des financements, a quant à elle mobilisé à très haut niveau les autorités nationales et locales, permettant d'engager un dialogue très concret et opérationnel autour d'objectifs partagés. //

Président : M. Aliou Sall

Maire de Guédiawaye (Sénégal) et président de l'Association des Maires du Sénégal (AMS).

Agé de 47 ans, ancien journaliste et ancien diplomate, M. Aliou SALL est élu maire de Guédiawaye en juillet 2014. Ancien étudiant de CESTI et de l'Ecole Nationale d'Administration française, et de l'Université de Georgetown (Etats-Unis), M. Sall a travaillé dans diverses rédactions de la presse écrite, notamment dans les médias Walf, le Soleil, le Témoin et Info7. Il a été le ministre-conseiller de SEM Macky Sall, Président de la République du Sénégal en 2012.



Grands Lacs (Burundi, RD Congo, Rwanda)

Sortie de crise et consolidation de la paix

Les maires du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda renforcent leur coopération et leur représentation auprès de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).



© Alain Le Cavorzin

Engagé en 2012, par les maires des trois pays et le 1er Vice Président de la République du Burundi, le processus de rapprochement des Maires des Pays des Grands Lacs a mis en évidence le rôle joué par les élus locaux dans les situations de crise et de consolidation de la paix, en ayant maintenu des liens et désamorcé des situations de crise au moment où le dialogue entre les autorités centrales a été rompu.

«Vivre ensemble autour du lac», c'est le thème qui a rassemblé pendant 4 jours, à Rusizi (Rwanda), plus de 50

personnes dont les maires de Rusizi, Rubavu, Kigali, Goma, Bukavu, Béni, d'Uvira, le Ministre de l'intérieur du Sud Kivu, le Gouverneur de la province de l'Ouest du Rwanda, le Secrétaire permanent du Ministère de l'Administration locale du Rwanda et des représentants des Universités des trois pays.

A cette occasion les représentants des coopératives rwandaises et congolaises de pêcheurs du Lac Kivu ont pu avoir un moment d'échange entre eux et avec les forces armées et marines congolaises et rwandaises.

Cet échange visant à harmoniser les pratiques, renforcer le dialogue, aplanir les différents nés des conflits parfois meurtriers entre acteurs sur le Lac, a également permis de préparer le projet de pêcheries de Kituku (cf. page 13).

Cette rencontre a marqué une étape supplémentaire pour ce réseau sous régional avec l'adoption des statuts de la Plateforme des Autorités locales des Pays des Grands Lacs, vis-à-vis de la CEPGL, et l'accord sur l'emplacement de son siège à Rusizi (Rwanda). //

La Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs rassemble les capitales du Burundi, de la RD Congo, du Rwanda, ainsi que les villes frontalières du Lac Kivu et du Lac Tanganyika de ces trois pays.

Ses objectifs sont :

- Renforcer le rôle des maires dans le contexte de sortie de crise, par un dialogue permanent ; porter la voix des autorités locales auprès de la CEPGL ;
- Renforcer la coopération transfrontalière ;
- Mettre en œuvre des actions concrètes rassemblant les trois pays dans les domaines de compétence des AL.

Afrique Centrale – Finances locales

Les maires d'Afrique centrale renforcent leur coopération avec la CEMAC

L'intégration politique et économique croissante entre les pays de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale, CEMAC (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine, Tchad) confie un pouvoir normatif de plus en plus important à cette organisation. Il importe donc que les Autorités Locales puissent être représentées auprès de cette institution dont les décisions ont un impact sur leur environnement.

L'Afrique centrale, en effet, est aujourd'hui en pleine croissance économique et les organisations d'intégration régionale jouent un rôle grandissant dans le quotidien des Autorités Locales, notamment en matière d'adoption de normes. Dans le même temps, les Autorités Locales représentent un acteur majeur à même de renforcer l'ancrage local, au plus près des populations, de ces processus d'intégration.

La première Conférence des maires des capitales et métropoles des pays de la CEMAC s'est tenue du 15 au 16 janvier 2016 à Yaoundé sur le thème « le renforcement de la mobilisation des recettes locales s'appuyant sur les opérations d'adressage menées dans les villes d'Afrique centrale membres de l'AIMF ». Cette rencontre a rassemblé un panel de haut niveau composé des maires de Brazzaville, Douala, Libreville, Ndjamen, Pointe-Noire, Port-Gentil, Yaoundé et Bangui, des principales communes du Cameroun, des Parlementaires, des représentants de la CEMAC, et de hauts représentants des Autorités nationales.

Cette Conférence a permis de définir les bases d'un réseau des Autorités



© Kamdem Souop

Photo de famille, Conférence de Yaoundé, 16 janvier 2016

locales de la zone CEMAC et faciliter la mise en lien avec les partenaires qui seront à même d'accompagner les villes dans leur plaidoyer, notamment des parlementaires et la Commission de la CEMAC elle-même. Une conférence de presse avec les rédacteurs en chef des principaux journaux de la sous-région a également permis de sensibiliser la presse sur les questions urbaines afin d'accompagner le plaidoyer des autorités locales.

Deux thématiques fortes : autonomie financière et vivre ensemble

Bangui, Douala, Pointe-Noire, Libreville, Ndjamen sont toutes

engagées dans des démarches d'adressage, de mobilisation des recettes et de modernisation de leur gestion financière (cf. page 12). Une communauté d'action qui permettra de tirer, au niveau sous régional des pistes pour améliorer l'environnement et l'engagement des collectivités locales en la matière. Dans un climat de tensions identitaires et alors que la consolidation de la paix constitue un enjeu pour le développement socio-économique de la sous-région, le rôle majeur que jouent les AL en favorisant le « vivre ensemble » a été au cœur des débats. //

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est une organisation internationale regroupant plusieurs pays d'Afrique centrale, créée pour prendre le relais de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Le traité instituant la CEMAC a été signé le 16 mars 1994 à Ndjamen (Tchad) et est entré en vigueur en juin 1999. Son siège est à Bangui (République centrafricaine.)

La CEMAC, qui regroupe l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) et l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC), est présidée par Pierre Moussa depuis le 28 août 2012. Elle a pour mission :

- d'établir une union de plus en plus étroite entre les peuples des États membres pour raffermir leurs solidarités géographique et humaine
- de promouvoir les marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire, la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des projets industriels
- de développer la solidarité des pays membres au profit des pays et régions défavorisés
- de créer un véritable marché commun africain.

Association des Villes et Communes de l'Océan indien – Services essentiels

Les maires des Villes et communes de l'Océan indien renforcent leurs liens avec la COI

60 Maires, députés et représentants des Autorités nationales des Comores, de Madagascar, Maurice, Mayotte, de la Réunion et des Seychelles se sont retrouvés à Saint-Denis (Réunion) les 5 et 6 février 2016.



Conférence des villes et communes de l'Océan indien, Saint Denis, 5-6 février 2016.
De gauche à droite : M. Oumar Kholeegan, Lord Maire de Port Louis (Maurice), Mme Jacqueline Moustache Belle, Mairesse de Victoria (Seychelles), M. Gilbert Annette, Maire de St Denis (Réunion), Mme Lalao Ravalomanana, Mairesse d'Antananarivo (Madagascar), M. Pierre Baillet, Secrétaire permanent

Cette rencontre qui a notamment rassemblé les Maires de Port Louis, Saint Denis, Victoria, Antananarivo, le Président de l'Assemblée nationale des Comores, et le Président de la Commission de la Décentralisation de l'Assemblée nationale malgache, visait à soutenir la coopération entre les villes de l'Océan indien et la prise en compte des AL dans les politiques nationales et sous régionales.

En raison de la problématique très particulière et des enjeux majeurs liés à la gestion des déchets en milieu insulaire, mais aussi de l'engagement de l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien (AVCOI) et de l'AIMF sur ces questions, cette thématique a été placée au cœur des échanges.

Les maires ont mis en place un Bureau composé d'un représentant de chaque île en vue de mettre à jour la liste des membres et les statuts de l'AVCOI, en y ajoutant son rôle en matière de plaidoyer et ses modalités pratiques de fonctionnement.

Les travaux sur la gestion des déchets en milieu insulaire ont été portés au sein du Groupe de Plaidoyer sur les Services essentiels. A Madagascar, les représentants de l'Assemblée Nationale, dont le Président de la Commission de la décentralisation ont programmé la tenue d'une mission parlementaire en vue de résoudre les blocages entre autorités centrales et communales liés à la gestion des déchets dans l'île. //

La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale créée en 1982 à Port-Louis de l'île Maurice et institutionnalisée en 1984 par l'Accord de Victoria (Seychelles). Elle réunit cinq pays de la région océan Indien occidental : Union des Comores, France (au titre du département de La Réunion), Madagascar, Maurice, Seychelles. Sa mission principale est de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les populations de l'Indianocéanie, et de bâtir des projets régionaux de développement durable, destinés à les protéger, améliorer leurs conditions de vie et préserver les ressources naturelles dont elles dépendent fortement. Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI défend leurs intérêts insulaires sur la scène régionale et internationale et promeut un développement plus durable et solidaire.

L'AIMF s'appuie sur des projets concrets pour élaborer les plaidoyers et dans le même temps, transforme en initiatives concrètes les déclarations et engagements des maires.

Finances locales

L'AIMF renforce la capacité financière propre des Autorités Locales et leur autonomie

Depuis 2011, l'AIMF et les villes de Bangui (RCA), Libreville (Gabon), Ndjamena (Tchad), Pointe-Noire (Congo), Douala et Yaoundé (Cameroun) mènent un programme d'adressage, modernisation de la gestion financière et de mobilisation des recettes. Cette opération a permis d'augmenter les recettes propres des villes de 20 à 40 % selon les cas.

Le projet d'adressage des villes d'Afrique Centrale s'inscrit dans une réflexion de grande ampleur visant à financer le développement endogène et durable des villes bénéficiaires par une meilleure mobilisation des recettes propres et une modernisation de la gestion financières de celles-ci. L'adressage en est un élément central, en ce qu'il facilite l'identification et la maîtrise du fichier des contribuables.

L'adressage est l'opération qui permet de localiser sur le terrain une parcelle ou une habitation, c'est-à-dire définir son adresse à partir d'un système de cartes et de panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des rues et des constructions.

L'adressage, au-delà d'une opération facilitant le repérage, est conçu, organisé et mis en œuvre comme un projet d'amélioration de la gestion urbaine. C'est une opération qui comporte 3 composantes complémentaires et consécutives:



© Mairie de Libreville

Inauguration de la 1^{ère} plaque de l'adressage de Libreville, en présence du Premier Ministre du Gabon et des Maires d'Afrique centrale, le 4 septembre 2015

une méthodologie d'élaboration du plan d'adressage (cartographie, codification) ; une opération physique (panneautage, enquêtes, numérotation des portes); la constitution d'un fichier des adresses et l'élaboration d'une base de données, appliquée à la gestion urbaine (programmation, fiscalité locale, gestion de réseaux etc.).

Les principaux bénéfices que tirent les villes bénéficiaires du projet

d'adressage sont, entre autres, une amélioration de la gestion urbaine et de la mobilisation des ressources, notamment fiscales, une meilleure gestion des réseaux des concessionnaires d'eau, d'électricité et de télécommunications en matière d'installation et de recouvrement, une amélioration de l'orientation des habitants et touristes, mais aussi une facilitation des interventions d'urgence (ambulances, pompiers, police). //

Tableau : Premiers résultats du projet d'adressage

Année	Villes	Financement	Montants (euros)	Recettes	Autres Impacts
2011	Bangui	UE/AIMF	1 500 000 €	+20% : 2015/2011	Citoyens, concessionnaire, gestion urbaine
	Douala				Citoyens, concessionnaire, gestion urbaine
	Pointe-Noire				Citoyens, concessionnaire, gestion urbaine
2013	N'Djaména	UE/AIMF	700 000 €	Impacts non significatifs à ce stade du projet	
2014	Libreville	UE/AIMF	720 000 €		
2015	Yaoundé	AIMF	450 000 €		

Sortie de crise et consolidation de la paix

Construction des pêcheries de Kituku (Goma) avec les pêcheurs congolais et rwandais du Lac Kivu

Les Autorités Locales du Congo et du Rwanda constituent, au plus fort des crises, une des seules institutions des deux pays qui continuent à maintenir le dialogue. Dans le cadre du soutien au regroupement de ces Autorités Locales au niveau sous régional (cf. page 9), elles ont souhaité consolider leur rapprochement par une initiative concrète de développement économique associant les acteurs de la filière pêche des deux pays.



© Alain Le Cavorzin

Bordée d'une part par la frontière rwandaise, d'autre part par le parc naturel des Virunga et le volcan Nyiragongo, la ville de Goma est particulièrement contrainte par la géographie des lieux, ce qui la rend très dépendante de son ouverture vers le Lac Kivu. Dans ce contexte, le marché de Kituku est un lieu stratégique de la ville. Il s'y exerce un échange important de différents produits vivriers, de l'élevage, des produits manufacturés qui viennent des villages environnants, du Rwanda. La pêche y est une activité centrale et permet aux pêcheurs du Lac, jusqu'aux îles Idjwi, de commercialiser leurs produits.

La pêche y est encore exercée de manière traditionnelle, non

structurée et les pêcheurs ne disposent pas d'un lieu adapté par la commercialisation des poissons. Ils ne sont pas suffisamment structurés et leurs coopératives manquent de ressources administratives, financières et organisationnelles. De nombreux conflits meurtriers émaillent les relations entre les pêcheurs congolais et rwandais.

Dans le cadre de l'appui de l'AIMF aux autorités locales des Pays des Grands Lacs, celles-ci ont souhaité que l'appui aux pêcheurs soit l'un des axes de rapprochement entre les Autorités Locales et les populations du Rwanda et de République démocratique du Congo.

Ce projet intègre, au niveau du territoire de la ville de Goma, la

Mairie, le Gouvernorat du Nord Kivu, les associations de pêcheurs et les commerçants ainsi que le Comité Local pour la Paix et le Développement. Il est réalisé en coordination avec l'ensemble des acteurs de la filière pêche du Lac Kivu qui se sont réunis en marge de la 3ème Rencontre des Autorités locales des Pays des Grands Lacs, à Bukavu, le 23 avril 2015. Il bénéficie du cofinancement de la mairie de Goma, de l'AIMF et de la Fédération Wallonie Bruxelles. //

Budget : 300 000 €

Inauguration prévue au printemps 2016

Services essentiels

Accès des populations de Bangangté aux services d'eau potable et d'assainissement de base

Entre 2011 et 2014, la Commune de Bangangté et l'AIMF avec leurs partenaires techniques et financiers - Agence de l'Eau Seine Normandie, fondation Veolia, Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) - ont mis en œuvre un programme pour améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations de son territoire.

Au-delà de l'investissement très important en réhabilitation et en création d'infrastructures, l'objectif du projet MODEAB était de renforcer durablement les compétences des services techniques locaux et d'inventer un modèle de gestion adapté au contexte.

Le programme a été conçu pour répondre au principal objectif de la décentralisation initiée par le Gouvernement camerounais en 2010 : l'amélioration des prestations de services publics aux populations. Ce processus s'accompagne d'une politique sectorielle qui se veut ouverte aux initiatives locales et prévoit notamment le transfert de la promotion, du financement et de la gouvernance des systèmes d'eau et d'assainissement vers les communes et communautés urbaines.



Visite de latrines écologiques dans la commune de Bangangté

© Mairie de Bangangté

Les réalisations

• Infrastructures

- 7 réseaux d'eau potable Scan Water réhabilités - Vérification de l'état de disponibilité de la ressource
- Nouveaux forages et aménagements de sources
- Remise en service de stations de traitement (filtration et désinfection)
- Réfection des châteaux d'eau
- Réhabilitation des réseaux, des bornes fontaines et de branchements particuliers
- Sécurisation de l'ensemble des équipements
- 15 blocs de latrines écologiques installés dans les écoles et les marchés de la Commune

• Gestion des infrastructures

- Un Service Public de l'Eau (SPE) et de l'Assainissement de la Commune de Bangangté a été créé.
- Pour le volet eau, un schéma organisationnel concerté avec la Régie Communale de l'Eau, le Comité communal de l'eau et de l'assainissement, les comités des usagers de l'eau, les exploitants, les maintenanciers, et les usagers a été mis en place
- Pour le volet assainissement, des acteurs complémentaires assurent la pérennité des infrastructures : les Comités d'éducation à l'environnement dans les écoles et les gestionnaires des latrines des marchés.

Une démarche répliquable, reconnue et efficace

Prix d'Excellence des Nations Unies pour le Service Public 2014

- Catégorie : Amélioration de la Prestation de Services en Afrique
- Lauréat pour la pérennité des systèmes de gestion des infrastructures mis en place

Prix National FEICOM des Meilleures Pratiques de Développement Local 2012

- FEICOM : Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale du Cameroun
- Catégorie : Hygiène et salubrité
- Premier prix pour l'installation de latrines écologiques dans les écoles et marchés.

Mise en œuvre : 2011-2014 (3ans et ½)
Budget total : 1,348 million d'euros.//

COP 21 : les maires et l'AIMF engagés face aux défis climatiques

Retour sur le Sommet des élus locaux pour le climat

Les maires, gouverneurs, présidents de régions et autres responsables de pouvoirs locaux se sont engagés à agir pour un avenir sobre en carbone.



Historique ! Inédit ! Le registre de langue puise dans le superlatif pour qualifier le Sommet des élus locaux pour le Climat, tenu le 4 décembre 2015 à Paris. Organisé à l'initiative de la maire de Paris, Anne Hidalgo et de Michael R. Bloomberg, l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les villes et les changements climatiques, en partenariat avec les réseaux mondiaux de villes et de gouvernements locaux (AIMF, C40, ICLEI et CGLU), le rassemblement a vu la participation d'un millier de dirigeants locaux du monde entier, venus apporter une contribution décisive à la 21e Conférence des Nations Unies pour le Climat (COP21). A la base de cette mobilisation exceptionnelle, la conviction que **« la crise du changement climatique ne concerne pas un futur lointain, c'est**

maintenant qu'elle sévit », selon l'heureuse formule de Mme Hidalgo.

À l'ouverture du Sommet, le président français, François Hollande s'est déclaré convaincu que les autorités locales devaient être les moteurs du changement et il a reconnu la nécessité d'assurer un financement adéquat pour ce faire. Ensemble, les élus locaux peuvent permettre aux villes et aux régions de s'adapter aux impacts du changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'engager des partenariats favorisant les solutions de lutte contre le dérèglement climatique. Le Sommet des élus locaux pour le Climat a offert une vitrine à l'engagement politique des maires et des dirigeants locaux, décidés à assurer un avenir durable de la planète.

Cette rencontre a abouti à la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris, dans laquelle les dirigeants municipaux et régionaux conviennent que *« dès lors que les villes abritent la moitié de la population mondiale et génèrent les deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les élus locaux et régionaux ont un rôle essentiel à jouer pour garantir un avenir sobre en carbone. »* A cet effet, Anne Hidalgo rappelle que les autorités locales appliquent au quotidien des solutions innovantes et concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique, en particulier en matière de transport, de logement et de consommation énergétique. Ainsi, les élus locaux ont identifié 21 solutions destinées à lutter contre le dérèglement climatique et à protéger notre planète. //

Engagements des Autorités locales dans le défi climatique

« Nous soussignés, Maires, Gouverneurs, Présidents de régions et autres responsables de pouvoirs locaux, nous engageons collectivement à :

- *Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de notre autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négocié lors la COP 21,*
- *Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici à 2020,*
- *Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030 (soit 30% de la différence prévue entre les engagements nationaux actuels et les niveaux*

d'émissions recommandés par la communauté scientifique pour limiter le réchauffement à 2 degrés),

- *Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du Climat tels que la transition vers une énergie 100% renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050,*
- *Nous engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du Climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts. »*

Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris, le 4 décembre 2015.

Climat : les positions des autorités locales francophones avancent

Mobilisée depuis plusieurs années pour améliorer la visibilité des expériences et des attentes des collectivités locales francophones, particulièrement celles du Sud, en matière de lutte contre le changement climatique, l'AIMF a obtenu un statut d'Observateur auprès de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Un statut qui lui permet de porter la voix francophone dans le cadre du groupe d'observateurs « *Autorités locales* » que coordonne ICLEI, mais aussi d'être représenté lors des rencontres de la CCNUCC que sont, par exemple, les Conférences des parties (COP).

La COP 21 a ainsi pu être l'occasion de relayer les positions des autorités locales auprès des Etats. Par la voix de la Présidente de l'AIMF et Maire de Paris, tout d'abord, qui a porté lors de l'Action Day du 5 décembre le message adopté par les 1000 maires et leaders locaux réunis à l'Hôtel de ville pour le Sommet des élus locaux pour le climat (voir p. 15).

Afin d'aborder les enjeux et objectifs très concrets de cette mobilisation des autorités locales aux côtés des gouvernements nationaux pour répondre au défi climatique, un atelier

sur « *La coopération ville-Etat face au changement climatique - Exemple de l'Afrique francophone* » a également été organisé dans l'enceinte de la COP21 par l'AIMF et le Groupe de plaidoyer Changement climatique, en partenariat avec l'Etat du Sénégal, l'Association des Maires du Sénégal, la Commission européenne, l'Agence française de développement et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Ce panel de haut niveau a rassemblé les ministres de l'Environnement de Côte d'Ivoire et du Sénégal, l'Administrateur de la Francophonie, les Maires d'Abidjan, Dakar, Douala, et Libreville, le Président de l'Association des Maires du Sénégal, et l'Agence Française de développement. Il a permis à ces différents acteurs de partager les expériences et dégager les solutions à même de permettre un développement des villes africaines, dans un contexte de changement climatique, grâce à des politiques d'adaptation et d'atténuation nécessaires et indispensables.

Aboutissement du travail de sensibilisation mené par le Groupe de plaidoyer changement climatique, le président du Sénégal SEM Macky Sall a par ailleurs rappelé, dans son discours à la session d'ouverture de



© Sophie Robichon / Mairie de Paris

la COP21 devant les chefs d'Etats du monde entier, l'importance de la prise en compte des autorités locales comme partenaires de la lutte contre le changement climatique. Il a souligné le rôle de l'AIMF en la matière.

Au préalable, la Conférence ministérielle de la Francophonie (qui rassemble 80 Etats et gouvernements) réunie en octobre 2015 à Erevan, a, dans sa résolution relative aux enjeux de la COP 21, souligné que «les territoires urbains et les autorités locales sont un échelon d'intervention essentiel, pertinent et efficace pour la lutte contre les changements climatiques», et encouragé « les Etats et gouvernements membres à continuer à travailler de concert avec les autorités locales pour faire face à ce défi. ». //

Rencontre du Groupe de plaidoyer des Autorités locales sur le climat

Le premier séminaire du Groupe de plaidoyer des Autorités locales francophones sur le changement climatique s'est tenu à Dakar les 22 et 23 mars sur le thème « *Financements innovants du développement durable: quels partenariats pour un rôle accru des autorités locales* ».

Couplée avec le Congrès annuel de l'Association des Maires du Sénégal, cette rencontre a rassemblé plus de 250 participants de très haut niveau. Dans une logique d'ouverture et de co-construction, les maires du Sénégal, du Burkina Faso du Cameroun, et de Côte d'Ivoire engageront ainsi un dialogue durable et concret avec plusieurs ministres de l'Environnement et de

la Décentralisation, avec des députés et des représentants des institutions nationales et multilatérales afin d'identifier et de lever les blocages qui limitent encore leur action sur les questions climatiques.

Ouverte par le Premier ministre du Sénégal SEM Mahammed Boun Abdallah Dionne, cette rencontre voit notamment la participation de M. Simon Compaoré, Ministre d'Etat de l'Administration territoriale et de la Sécurité intérieure du Burkina Faso ; de M. Batio Bassière, Ministre d'Etat de l'Environnement du Burkina Faso ; de M. François Albert Amichia, Ministre ivoirien des Sports et Président du Conseil des Collectivités territoriales de

l'UEMOA ; de M. Jules Doret NDONGO NDONGO, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation du Cameroun. Mme Clarisse KAYO SLAHA, députée ivoirienne Présidente de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement sera également présente, aux côtés des Maires des capitales et métropoles, ainsi que des Présidents et représentants des associations faitières du Burkina Faso, du Cameroun et de Côte d'Ivoire.

En savoir plus et consulter les documents : www.aimf.asso.fr/Plaidoyer-climat-seminaire-1. //

COP21 : les maires et l'AIMF engagés face aux défis climatiques

Avancées d'un accord historique

Le samedi 12 décembre 2015, les 195 pays représentés à Paris plus l'UE ont conclu au bout de deux semaines d'intenses tractations un accord qui concilie les vues sur la nécessité de combattre ensemble le phénomène.

Avec un objectif de maintien de l'augmentation de la température moyenne à moins de 2°C d'ici à 2100, la 21^{ème} Conférence des Parties sur le Climat de Paris s'était fixé un cap ambitieux. L'urgence de l'action rappelée par les différentes parties en présence le justifiait sans doute.

Or, en 2050, plus 70% de la population mondiale vivra dans les villes. La croissance la plus forte est d'ailleurs attendue dans les villes d'Afrique et d'Asie, et en particulier dans les villes dites moyennes, c'est-à-dire les villes de 1 à 5 millions d'habitants. Le rôle des collectivités locales est, dans ce contexte, absolument essentiel. Pour libérer leur potentiel d'action, elles doivent notamment pouvoir s'appuyer sur une coopération durable avec l'État. L'association internationale des maires francophones (AIMF) est engagée pour porter le plaidoyer des autorités locales francophones en la matière. Ce d'autant plus que le principe des négociations climatiques a été posé à Rio, lors du sommet de la Terre de 1992. Sous l'égide des Nations unies, ce sont

les États qui négocient les textes. Mais dès le départ, la convention de Rio a prévu une place pour les villes et les collectivités locales, qui sont associées aux pourparlers. La 21^{ème} Conférence des Nations Unies pour le Climat (COP21) tenue à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 n'a pas dérogé à la règle, avec une participation remarquable de l'AIMF.

Dans ce cadre, les membres de l'AIMF ont mené un intense plaidoyer pour non seulement revendiquer la prise en compte de leurs propositions dans l'Accord de Paris sur le climat mais aussi pour rappeler leur contribution dans la lutte contre le changement climatique. Et pour cause, soutiennent-ils, ce sont les premiers responsables des territoires, villes et quartiers impactés par les phénomènes des changements climatiques. En effet, les villes et les régions sont très exposées aux conséquences des changements climatiques. Des habitants du monde entier subissent les effets du dérèglement climatique, la hausse des températures et la fréquence accrue de phénomènes climatiques exceptionnels.

Accent sur le volontariat

Les parties s'accordent à reconnaître que la plus grande victoire du rendez-vous de Paris est la prise de conscience générale du phénomène et le désir d'œuvrer à la limitation de la hausse de la température «bien en deçà de 2°C», une révision «tous les 5 ans» de ces objectifs et une aide financière conséquente aux pays du Sud. Mais cela suppose des investissements massifs dans le reboisement des forêts, la limitation de la déforestation notamment du Bassin du Congo, le développement des énergies renouvelables et d'importantes mesures d'économies d'énergies.

Or la principale limite, d'après de nombreux observateurs écologistes, reste l'accent mis sur le volontariat, notamment l'engagement volontaire des États à réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre, avec une révision tous les 5 ans et l'introduction d'une révision obligatoire à partir de 2025. Tous les pays ont pris cet engagement. //

Mentions des « villes » dans l'Accord de Paris

Préambule :

Convenant de soutenir et de promouvoir la coopération régionale et internationale afin de mobiliser une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les Parties et des autres acteurs, y compris de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et autres autorités infranationales, des communautés locales et des peuples autochtones.

Titre V – Entités non parties

134. Se félicite des efforts déployés par toutes les entités non parties afin de faire face et de répondre aux changements climatiques, y compris ceux de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et des autres autorités infranationales.

Impliquer fortement les collectivités territoriales décentralisées

Aliou Sall

Maire de Guédiawaye, Président de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et Président du Groupe de Plaidoyer sur les Changements Climatiques.

Monsieur le Maire, les maires du Sénégal et de manière générale les maires francophones, ont fondé de grands espoirs dans la COP21, faisant d'ailleurs du président Macky Sall leur porte-parole et le porteur au Sommet de Paris d'un mémorandum du Séminaire International sur le climat qui s'est tenu du 11 au 13 septembre 2015 à Dakar. Les résolutions prises par vos pairs et vous ont-elles été prises en compte dans la Déclaration finale de la COP21?

Je crois que par rapport aux résolutions prises, l'objectif principal visé était de faire entendre la voix des Maires et Gouvernement locaux, en reconnaissant leur rôle et leur importance dans la mise en œuvre des décisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et d'adaptation aux changements climatiques. A cet égard, non seulement nous avons été entendus, grâce notamment au portage fait par le Président de la République du Sénégal de nos préoccupations, mais encore l'Accord final de la COP21 a consacré une place aux « entités non parties » que constituent les collectivités territoriales, la société civile, les communautés locales, etc.

Par ailleurs, les rencontres spéciales qui ont été organisées ont permis la signature de protocoles spéciaux sous l'égide de Madame le Maire de Paris, Président de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), et du Gouverneur de Californie. Au total, nous ne pouvons que nous satisfaire de ces résultats. Toutefois, une chose est de signer ou d'adhérer à des Accords ou Conventions, mais une autre est de les mettre en application.

Le combat doit donc se poursuivre pour traduire les engagements pris, même s'ils ne sont pas tout à fait contraignants, en actes concrets. Nos collectivités étant les cadres territoriaux de l'application de ces engagements, il va de soi que dans les agendas à venir, notre rôle va de plus en plus s'imposer à côté des Etats, parties à l'Accord.

En attendant, nous nous sommes organisés, notamment au sein de l'AIMF, pour piloter les processus en mettant en place un Groupe de travail que j'ai l'honneur de présider, pour continuer la réflexion, le plaidoyer, et toute autres initiatives propres à promouvoir les actions nécessaires en matière changements climatiques.

A ce jour, quelles actions concrètes ont été mises en œuvre sur le terrain et quel est leur impact ?

Il est peut-être un peu trop tôt de faire l'inventaire des actions mises en œuvre. En effet, nous sortons à peine de la Conférence de Paris, et la signature de l'Accord est prévue en avril 2016 au siège de l'ONU à New York.

Mais, comme je viens de vous le dire, l'AIMF a mis en place un Groupe de travail à cet effet. Par ailleurs, chaque Etat partie à l'Accord est en train de mettre en place son dispositif de lois, règlements, et mesures à prendre conformément aux engagements pris, tout en les insérant dans des programmes cohérents de lutte ou d'adaptation aux changements climatiques.

Dans ce processus, notre plaidoyer sera de faire en sorte d'y associer et d'impliquer fortement les collectivités territoriales. En effet, des pistes de solutions et des orientations ont été définies notamment aux deux grands axes d'intervention que sont les problèmes liés au financement des projets et programmes, et la problématique du transfert de technologies dans le cadre d'une transition à organiser par exemple sur le plan énergétique.

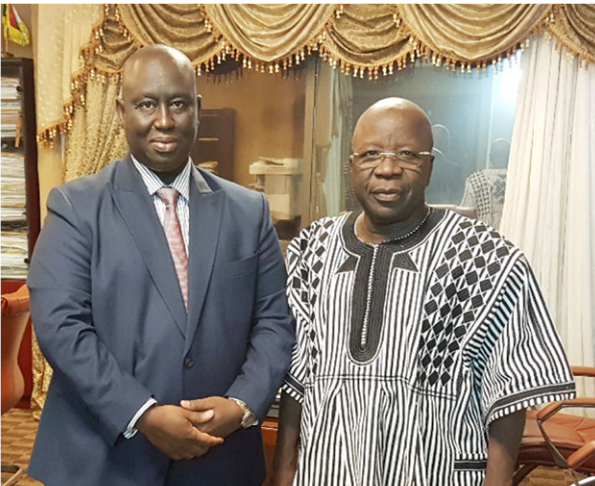
Il nous faut obtenir de permettre l'accès des collectivités à ces financements, et de donner la capacité à élaborer des plans climat, en relation avec les milieux de la recherche.

Il s'agit donc de canaliser, de coordonner, et d'harmoniser tout cela dans les cadres les plus appropriés, tant au niveau national qu'au niveau international. C'est ce travail qui nous attend et pour lequel nous sommes en train de nous organiser.

Vous êtes président du Groupe de Plaidoyer sur les Changements Climatiques dans le cadre du Partenariat Stratégique AIMF-UE. Comment entendez-vous faire bouger les lignes à l'avantage des Autorités Locales et dans la lutte commune contre les changements climatiques d'ici à 2020?

Mon rôle consistera à procéder à l'animation de concertations pour fixer un certain nombre d'axes de travail qui pourraient aboutir à un corpus de propositions pratiques à soumettre à l'AIMF et à l'Union Européenne. Ces concertations se feront soit en ateliers à organiser, soit à travers des échanges de mails.

Il s'agira, entre autres, d'abord d'identifier les situations d'adaptation aux défis climatiques tels que l'érosion



Aliou Sall et Simon Compaoré, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso

© AIMF



Aliou Sall et Hamed Bakayoko, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur de Côte d'Ivoire

© AIMF

un rôle accru des autorités locales, notamment dans la prise en charge des problématiques liées aux changements climatiques. Quelles étaient vos attentes vis-à-vis de ce Forum ?

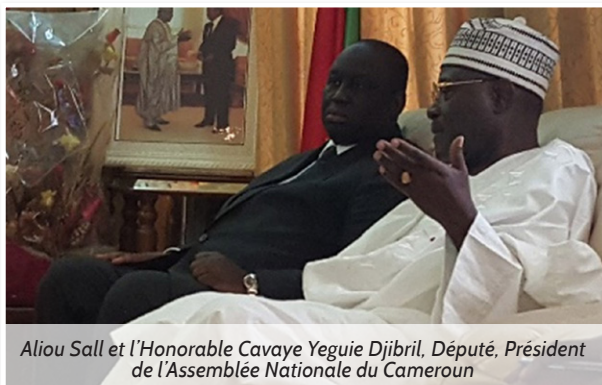
Ce forum constituait la partie « scientifique » du Congrès des Maires du Sénégal, qui a comporté en outre notre assemblée générale, et un salon dédié à la problématique du développement durable et au rôle des Autorités locales.

L'occasion a ainsi été donnée, avec l'invitation d'une cinquantaine de Maires sénégalais, d'une cinquantaine d'autorités locales étrangères, et d'une cinquantaine de décideurs politiques (Ministres, Députés, agents étatiques), d'experts, et de personnalités du secteur privé, d'entamer le travail de réflexion à partir de situations concrètes vécues ici et là, de confronter les expériences, et de faire le lien avec les experts universitaires et chercheurs.

Nous en avons également profité pour organiser des synergies, et avoir une approche harmonisée à l'égard des partenaires techniques et financiers, notamment l'Union Européenne.

Je reviens d'une tournée de sensibilisation et de mobilisation qui m'a conduit au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, et l'idée a été bien accueillie. Les autorités rencontrées m'avaient donné leur accord de principe quant à leur participation ou leur représentation au Colloque et nous nous réjouissons de leur participation effective.

A travers ce colloque, nous avons voulu contribuer à faire évoluer l'environnement juridique, administratif, réglementaire et financier des autorités locales par la formulation de recommandations, à l'attention des différents acteurs, sur les réformes à entreprendre pour accroître les compétences et ressources des collectivités locales, notamment dans la prise en charge effective du développement durable.



Aliou Sall et l'Honorable Cavaye Yeguie Djibril, Député, Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun

© AIMF

côtière, la salinisation des terres, les inondations, le traitement des ordures, les pollutions diverses, etc. et ainsi faire une typologie des cas de figure. Ensuite il faudra faire un recensement des pistes de solutions mises en œuvre ou envisagées pour en mesurer la pertinence et procéder à une sorte de « benchmarking » pour chaque situation. Il est également utile, avec les autorités de l'Union Européenne, de recenser les financements disponibles et les modalités d'accès à ces financements en essayant de voir si elles sont adaptées pour les membres notamment africains de l'AIMF. Il faudra aussi examiner comment associer ces financements à d'autres financements soit par nos budgets propres, soit par l'articulation avec des projets et programmes étatiques, soit par le recours à d'autres bailleurs. Des projets communs peuvent être envisagés entre différents pays.

Sur cette base, il sera possible d'élaborer des projets et des programmes en mesure de recevoir rapidement des financements, afin qu'à l'horizon 2020 déjà, des réalisations concrètes soient observées sur le terrain.

J'aimerais en outre maintenir le lien avec les milieux scientifiques pour voir les possibilités de mise en route de programmes de recherches et de formation

Vous avez organisé en mars un colloque international sur les partenariats à nouer dans la recherche de financements du développement durable pour

BURKINA FASO

29 décembre 2015 : La touche du président Kaboré.

Investiture du président du Faso élu le 29 novembre. Il déclare en privé qu'il mettra à profit son mandat pour « créer un cadre institutionnel favorable à la décentralisation ». Mais les élections municipales prévues par la transition le 31/01/16 sont repoussées au 22 mai 2016.

13 janvier 2016 : 3 anciens maires au gouvernement.

Nomination du gouvernement avec 03 anciens maires comme ministres et un ancien collaborateur de maires comme secrétaire d'Etat:

- Simon Compaoré, ancien maire de Ouagadougou (1995-2013) et ancien président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (1996-2013) est nommé ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure,
- Jean Claude Bouda, ancien maire de Manga (2006- 2014), est nommé ministre de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle,
- Souleymane Soulama, ancien maire de Banfora (2016- 2013), est nommé ministre des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière,
- Alfred Gouba, ancien secrétaire

permanent de l'AMBF (1996-2002) et ancien secrétaire général de la mairie d'arrondissement de Bogodo à Ouagadougou (2002-2011), est fait secrétaire d'Etat chargé de la décentralisation.

21 - 23 janvier 2016 : Mission à Ouagadougou du Président du groupe de plaidoyer sur le climat, Aliou Sall.

Il a rencontré le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure, ainsi que le Président de la Commission de l'UEMOA.

Personnalités rencontrées par Aliou Sall au Burkina Faso, au Cameroun et en Côte d'Ivoire dans le cadre du Groupe de plaidoyer sur les changements climatiques



Aliou Sall et M. Jeannot Ahoussou Kouadio, Président de l'Association des Régions de Côte d'Ivoire



Aliou Sall et M. Salif DIALLO Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso



Aliou Sall et M. Guillaume SORO Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire



Aliou Sall et M. Emile Andze Andze (à sa droite), Président des Communes et Villes Unies du Cameroun

Directeur de publication : Secrétaire Permanent de l'AIMF

Rédaction : Kamdem Souop, Pierre Nka, Philippe Nsoa, Paul Elomo et Secrétariat permanent de l'AIMF

Correspondants : Adama Zerbo (Burkina Faso), Jean Claude Kryos (Cameroun),

Mme Massandjé Bamba, Bazoumana Barro (Côte d'Ivoire) Mme Seynabou Diouf (Sénégal)

Maquette et montage : Lordric Kako